

**Délibération portant approbation sur les diplômes
universitaires : règlements et modalités de contrôle
des connaissances et des compétences 2026-2027
UFR DE**

Point n° 5 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 10 septembre 2026

Délibération n° 2026_1009_46.3

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration en date du 04 mars 2025 portant élection de Madame Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2025-02 du Conseil d'administration en date du 4 mars 2025 portant élection de Monsieur le Docteur Laurent DIDIER, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Réunion ;
Vu les propositions de la faculté de Droit et d'Economie ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire adopte **les diplômes universitaires : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 UFR DE**

(Cf documents portant sur les DU UFR DE, *annexés*).

Résultats des votes électroniques :

Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 22
Nombre de voix pour : 21
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 1

Fait à Saint-Denis le 13 octobre 2026

Par délégation le Vice-Président du Conseil
d'Administration en charge
de la Formation et de la Vie Universitaire


Dr. Laurent DIDIER

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion. Chancelier des universités le : 14 octobre 2026

Publié au recueil des actes administratifs de l'université de La Réunion. le : 14 octobre 2026

AUTRES DIPLÔMES

Diplômes Universitaires (DU), autres certifications, UEL,
etc.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

DU AMBITION — Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLOME	Diplôme universitaire (DU) « Ambition »
PARCOURS-TYPE	Sans objet : le DU Ambition ne comporte pas de parcours-type.
NIVEAUX	☒ 1ère année ☒ 2ème année ☐ 3ème année ☐ Non concernée (Année de transition 2026-2027 : étudiants de L1 et de L3 — voir « Mesures transitoires »)
DOMAINE	☒ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☒ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☒ présentiel ☐ distanciel ☐ hybride (Enseignements en présentiel ; suivi et évaluations orales à distance uniquement pour les étudiants en mobilité internationale OUT au 1er semestre de la 2ème année)



RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Campus Nord : Damien Deschamps damien.deschamps@univ-reunion.fr et Simon Mangon simon.mangon@univ-reunion.fr Campus Sud : Delphine Connes ; delphine.connes@univ-reunion.fr et Zoulfikar Mehounoud Issop ; zoul@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Campus Nord : Karine Payet ; karine.payet@univ-reunion.fr Campus Sud : Vanessa Turpin ; vanessa-stephanie.turpin@univ-reunion.fr
-----------------------------	---

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Conformément au RGE, le DU Ambition est ouvert aux étudiants des licences AES, Droit et Économie-Gestion de la FDE. L'admission est prononcée après examen d'un dossier de candidature déposé auprès de l'administration ou adressé directement aux responsables du DU, complété par un entretien oral avec les responsables du DU. Le dossier est constitué : d'une lettre de motivation, d'un CV et des relevés de notes des années antérieures (Baccalauréat et Terminale, relevé de notes de L1). La sélection des candidatures est effectuée par les responsables pédagogiques de chacun des sites concernés. La procédure est à renouveler chaque année, y compris pour les étudiants ayant validé la première année : il n'y a pas de réinscription automatique en deuxième année. La sélection des étudiants de L1 se fait entre la date de rentrée universitaire et le 15 septembre. Le nombre d'étudiants requis pour l'ouverture du DU Ambition sur chacun des campus est de huit à minima en 1ère année (toutes licences confondues) et de sept en 2ème année ; ce seuil peut être abaissé avec l'accord du doyen de la FDE. Le nombre maximum est de 20 étudiants par promotion et par campus. Les étudiants admis dans une des L2 de la composante après avoir validé leur L1 dans un autre établissement ou une autre composante, ou par reconnaissance d'équivalence, peuvent s'inscrire en deuxième année du DU Ambition aux mêmes conditions ; ils ne pourront valider que cette deuxième année, la délivrance du diplôme étant strictement conditionnée à l'obtention des deux années qui le composent.

Modalités particulières à préciser le cas échéant

Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)

- ☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : sans objet
- ☐ Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : sans objet
- ☒ Admission sur dossier de candidature (lettre de motivation, CV, relevés de notes du Baccalauréat et de Terminale pour les étudiants de L1 et relevé de notes de L1 pour les étudiants de L2) complétée par un entretien oral avec les responsables du DU, réservée aux étudiants des licences AES, Droit et Économie-Gestion.

1.2 L'inscription pédagogique

Conformément au RGE, l'inscription des étudiants dont le dossier de candidature a été validé est conditionnée à l'accomplissement des formalités administratives et au règlement des frais d'inscription, dont le montant est fixé annuellement par les instances compétentes en accord avec les responsables du DU ; pour la rentrée 2026-2027, ce montant est reconduit à l'identique, soit 50 € à l'année. La rentrée du DU Ambition se réalise un mois après la rentrée universitaire.

Modalités complémentaires à préciser	Inscription auprès de l'administration (scolarité) de la FDE, campus Nord ou Sud, après validation du dossier de candidature par les responsables pédagogiques ; sélection des étudiants de L1 entre la rentrée universitaire et le 15 septembre ; rentrée du DU un mois après la rentrée universitaire.
--------------------------------------	--

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Sans objet pour le DU Ambition, diplôme universitaire complémentaire d'une inscription en licence : le contrat pédagogique pour la réussite étudiante relève, le cas échéant, de la licence d'attache de l'étudiant (se référer au RGE).

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	Suivi assuré par les responsables pédagogiques du DU (binôme droit/économie) sur chaque campus, en coordination avec l'équipe administrative de la FDE ; les responsables s'assurent de l'implication des enseignants et du bon suivi des étudiants au fil de leur parcours.
Types d'aménagement proposés par la formation	Étudiants en mobilité internationale OUT (uniquement au 1er semestre de la 2ème année du DU) : suivi à distance de l'ensemble des UE du semestre 1 (visioconférence et courriel) et évaluations orales à distance dans le cadre du régime spécial (voir le tableau des MCCC en annexe).

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Le DU Ambition accueille des étudiants ayant des projets universitaires et professionnels ambitieux afin de leur fournir des compléments de formation qui les aideront à les réaliser. Les enseignements visent au premier chef à approfondir la culture générale, l'esprit critique et les capacités d'analyse des étudiants, à renforcer leurs capacités de prise de parole et de rédaction, à améliorer leur méthodologie et à les ouvrir aux questionnements et démarches en vigueur dans le champ des sciences sociales ; ils privilégient la transversalité, le dialogue pluridisciplinaire et le travail en équipe. Le DU Ambition est tout spécialement destiné aux étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études dans les Instituts d'Études Politiques (réseau des 7 Sciences Po), les écoles de journalisme, les écoles de commerce, le master Classe Prépa Talents (concours cat. A/A+). Il a aussi vocation à accueillir tous les étudiants jugés aptes à en tirer profit, désireux de se donner des chances supplémentaires d'accéder aux masters de leur choix, de réussir des concours autres que ceux de la fonction publique ou d'intégrer des Grandes écoles.
---------------------------	---

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	4 semestres (deux années : 1ère année adossée à la L1, 2ème année adossée à la L2)
Nombre d'UE	1ère année : 9 UE ; 2ème année : 9 UE (déclinés par semestre dans la maquette et le tableau des MCCC en annexe)
Volume horaire étudiant de la formation par année	72 heures par année (soit 108 heures HETD), réparties sur les deux semestres : 28 h au semestre 1 et 44 h au semestre 2

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Le module « Questions contemporaines / Culture générale » est mutualisé L1/L2. Sont inclus des conférences de culture générale pour lesquelles la participation donne lieu à des points de bonus. Les visites et sorties culturelles (cinéma, théâtre — convention avec le théâtre départemental Téat Champ-Fleuri, billetterie prise en charge par le DU à tarif préférentiel) ne donnent pas lieu à évaluation mais sont prises en compte en délibération dans l'appréciation globale du dossier.
---	--

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☒ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☐ obligatoire ☐ facultative — sans objet : la formation ne comporte pas de TD
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative — sans objet : la formation ne comporte pas de TP
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☒ obligatoire ☐ facultative — la participation à l'ensemble des UE de chaque année de formation est obligatoire (émargement à chaque séance) ; la présence aux conférences de culture générale est obligatoire (sauf pour les étudiants en mobilité OUT) et donne lieu à des points de bonus ; la participation aux visites et sorties culturelles est vivement recommandée.

Dispense d'assiduité	Dérogations prévues au règlement des études du DU ; suivi à distance des UE du semestre 1 pour les étudiants en mobilité internationale OUT dont la mobilité a lieu au 1er semestre de la 2ème année du DU (voir « Dispositions spécifiques à la formation »).
Modalités et justificatifs d'absence	Les justificatifs d'absence sont à transmettre aux responsables pédagogiques du DU et à l'équipe administrative de la FDE dans les meilleurs délais. Les absences répétées non justifiées, constatées par les listes d'émargement signées à chaque séance, entraînent l'exclusion du DU, prononcée par les responsables pédagogiques.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Conformément au RGE. Pour valider une année du DU Ambition, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20, ne s'être vu attribuer aucune note de zéro à l'un quelconque des modules donnant lieu à évaluation, et ne pas s'être vu exclure du DU en raison d'absences répétées constatées par les feuilles d'émargement. Mentions pour chaque année : Assez Bien $\geq 12/20$; Bien $\geq 14/20$; Très Bien $\geq 16/20$; Très Bien avec les félicitations du jury $\geq 18/20$. L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation des deux années qui le composent ; la note générale du diplôme résulte de la moyenne calculée

à partir de la somme des deux années, avec les mêmes règles de mentions. L'obtention de l'une des deux années (L1 ou L2) donne lieu, à la demande de l'étudiant, à la délivrance d'une attestation de réussite.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	Sans objet : la formation ne comporte pas d'ECUE.
UE Unités d'Enseignement	Chaque UE est évalué sur 20 ; toute note de zéro à une UE (y compris pour absence de rendu écrit ou oral) est éliminatoire pour la validation de l'année.
BCC Blocs de connaissances et de compétences	Sans objet : la formation ne comporte pas de BCC.
Semestre	Pas de validation au semestre : il est organisé une session annuelle unique, étalée sur les deux semestres, sous forme de contrôle continu, sans session de rattrapage.
Année	Moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20, aucune note de zéro à une UE évaluée, pas d'exclusion pour absences répétées.
Diplôme	L'obtention du diplôme DU Ambition est conditionnée à la validation de chacune des deux années (1ère et 2ème année) ; deux sessions d'examens, la première au terme de la 1ère année, la seconde au terme de la 2ème année.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Les UE se compensent entre eux dans le calcul de la moyenne annuelle (se reporter au tableau des MCCC en annexe pour les pondérations). Il n'existe pas de compensation entre les deux années : chaque année doit être validée pour l'obtention du diplôme.
---	---

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	La validation de l'une des deux années du DU (1ère ou 2ème année) donne lieu, à la demande de l'étudiant, à la délivrance d'une attestation de réussite. La délivrance du diplôme DU Ambition est strictement conditionnée à l'obtention des deux années qui le composent.
--	--

4. Règles d'acquisition des enseignements

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Les évaluations sont organisées au fil de l'année (contrôle continu) selon un calendrier porté à la connaissance des étudiants par les responsables pédagogiques du DU (courriel institutionnel et/ou affichage).
---	---

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

L'évaluation des connaissances met l'accent sur la participation orale, l'implication des étudiants et la qualité des prestations orales et écrites : présentations orales en direct et participation aux séances, dissertations et études de cas sur table, interrogations orales, épreuves de rédaction en présentiel, galops d'essai, simulations d'entretiens, restitution finale de la formation à l'art oratoire. Pour chaque année du DU Ambition, il est organisé une session annuelle unique, étalée sur les deux semestres, sous forme de contrôle continu, sans session de rattrapage. L'absence des rendus écrits ou oraux prévus est sanctionnée par un zéro à l'UE correspondant et fait l'objet d'un signalement au PV de délibération, l'équipe pédagogique constatant alors l'impossibilité de valider l'année, y compris si l'étudiant a obtenu la moyenne d'ensemble. En cas de plagiat avéré ou de fraude sous une forme quelconque (documents interdits, antisèches, usage de matériel électronique non autorisé, recours à l'IA comme substitut au travail de réflexion et de rédaction personnel, etc.), la note de zéro est attribuée à l'épreuve incriminée et l'équipe pédagogique peut décider l'exclusion

de l'étudiant ; la fraude est signalée au directeur de la composante, qui peut demander la saisine du conseil de discipline.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☒ NON
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐ OUI ☒ NON
c) Évaluation continue intégrale	☒ OUI ☐ NON Session annuelle unique, étalée sur les deux semestres, sous forme de contrôle continu, sans session de rattrapage ; modalités détaillées dans le tableau des MCCC en annexe.

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	Toute absence à une évaluation continue ou tout défaut de rendu (écrit ou oral) est sanctionnée par la note de zéro à l'UE correspondante, avec signalement au PV de délibération ; l'équipe pédagogique constate alors l'impossibilité de valider l'année, y compris en cas de moyenne d'ensemble obtenue. Il n'existe pas d'épreuve de rattrapage (session annuelle unique).
-----------------------------------	--

Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Sans objet : la formation ne comporte ni évaluation terminale ni session de rattrapage (session annuelle unique en contrôle continu).
--	---

5. Règles d'acquisition des enseignements

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Le jury est composé de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et présidé par l'un des responsables du DU ; sauf cas de force majeure, auquel cas un membre de l'équipe pédagogique désigné par ses pairs le remplace. Le jury constate les notes et les moyennes, vérifie leur conformité et les valide ; il peut ajouter des points à ceux obtenus par un étudiant, dans le but en particulier de lui permettre d'obtenir une mention. La participation des étudiants aux visites et conférences, sans donner lieu à évaluation en tant que telle, est prise en compte au moment des délibérations dans l'appréciation globale de leur dossier.
---------------------------	--

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les résultats sont communiqués aux étudiants après délibération du jury, par l'administration de la FDE (affichage et/ou courriel institutionnel).
--	--

5.3 Le redoublement

Le DU Ambition ne comporte pas de redoublement : la procédure de candidature est à renouveler chaque année et il n'y a pas de réinscription automatique en deuxième année.

Modalités de redoublement	Sans objet : le DU Ambition ne donne pas lieu à redoublement. Toute inscription (y compris en 2ème année après validation de la 1ère) est subordonnée à une nouvelle procédure de candidature et de sélection.
---------------------------	--

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

- Ouverture à la culture vivante : le DU Ambition ménage des moments d'ouverture sur la culture vivante (sorties au cinéma, au théâtre) destinés à enrichir la sensibilité des étudiants et à nourrir le débat d'idées ; pour les spectacles conventionnés avec le théâtre départemental de La Réunion, Téat Champ-Fleuri, les frais de billetterie sont pris en charge par le DU selon un tarif préférentiel ; la participation à plusieurs de ces sorties est vivement recommandée.

- Étudiants en mobilité internationale OUT : l'inscription à la deuxième année du DU Ambition est compatible avec une mobilité internationale uniquement si celle-ci a lieu au 1er semestre de la deuxième année du DU ; la mobilité n'est pas compatible avec la 1ère année du DU, ni avec le 2ème semestre de la 2ème année. L'ensemble des UE du semestre 1 est obligatoire pour ces étudiants. Leur suivi est assuré par visioconférence et par courriel pour chaque UE. Leurs évaluations se déroulent à distance, dans le cadre du régime spécial prévu au tableau des MCCC en annexe, sous forme d'épreuves orales de même nature que celles du régime général prévues pour les étudiants non mobiles ; seule l'évaluation de l'UE d'anglais renforcé prend la forme de deux épreuves orales coefficientées 50 % chacune. Les étudiants en mobilité reçoivent un relevé de notes du DU.

- Absentéisme : les absences répétées non justifiées, constatées par les listes d'émargement, entraînent l'exclusion du DU, prononcée par les responsables pédagogiques.

- Organisation : le DU est décliné sur les campus Nord et Sud ; chaque déclinaison fonctionne de manière autonome sous la responsabilité pédagogique d'un binôme composé d'un enseignant-chercheur titulaire du département de droit et d'un enseignant-chercheur titulaire du département d'économie (à défaut, deux enseignants-chercheurs volontaires, voire un seul) ; les deux équipes veillent à coordonner leurs actions, en particulier pour l'intervention des intervenants extérieurs de l'art oratoire.

- Évaluation de la formation : dans la mesure du possible, chaque fin d'année universitaire, le DU fait l'objet d'un questionnaire d'évaluation complété par les étudiants ; ses résultats sont intégrés au rapport d'activité annuel remis par les responsables du DU aux instances universitaires habilitées ainsi qu'à la Région, qui finance une partie du dispositif.

- Effectifs : ouverture sur chaque campus à partir de 8 étudiants en 1ère année et 7 en 2ème année (seuil pouvant être abaissé avec l'accord du doyen de la FDE) ; maximum de 20 étudiants par promotion et par campus.

6.2 Mesures transitoires

L'année universitaire 2026-2027 est une année de transition entre l'ancienne maquette du DU et la nouvelle maquette : le DU Ambition concerne uniquement les étudiants de L1 et de L3. L'année universitaire 2027-2028 sera la première année de fonctionnement normal du DU Ambition, destiné uniquement à des étudiants de L1 et de L2.

[illegible]

Project Name	Project ID	Project Type	Project Status	Project Manager	Project Start Date	Project End Date	Project Budget	Project Progress	Project Risks	Project Deliverables	Project Milestones	Project Notes
Project A: New Product Development	001	Product Development	In Progress	John Doe	2023-01-01	2023-12-31	\$1,000,000	75%	Low	Product A, Product B, Product C	2023-03-15, 2023-06-15, 2023-09-15, 2023-12-15	Project A is on track and ahead of schedule.
Project B: Marketing Campaign	002	Marketing	Completed	Jane Smith	2023-02-01	2023-04-30	\$200,000	100%	Low	Marketing Campaign A, Marketing Campaign B	2023-02-01, 2023-03-15, 2023-04-30	Project B was completed successfully and on time.
Project C: IT System Upgrade	003	IT	On Hold	Mike Johnson	2023-03-01	2023-06-30	\$500,000	20%	Medium	IT System Upgrade A, IT System Upgrade B	2023-03-01, 2023-04-15, 2023-06-30	Project C is on hold due to budget constraints.
Project D: Customer Service Improvement	004	Customer Service	In Progress	Sarah Lee	2023-04-01	2023-09-30	\$300,000	60%	Low	Customer Service Improvement A, Customer Service Improvement B	2023-04-01, 2023-05-15, 2023-07-15, 2023-09-30	Project D is progressing well and on schedule.
Project E: HR Policy Review	005	HR	Completed	David Kim	2023-05-01	2023-07-31	\$100,000	100%	Low	HR Policy Review A, HR Policy Review B	2023-05-01, 2023-06-15, 2023-07-31	Project E was completed successfully and on time.
Project F: Sales Training Program	006	Sales	In Progress	Emily White	2023-06-01	2023-11-30	\$250,000	50%	Low	Sales Training Program A, Sales Training Program B	2023-06-01, 2023-07-15, 2023-09-15, 2023-11-30	Project F is progressing well and on schedule.
Project G: Legal Review	007	Legal	On Hold	Robert Brown	2023-07-01	2023-08-31	\$150,000	10%	Medium	Legal Review A, Legal Review B	2023-07-01, 2023-08-15, 2023-08-31	Project G is on hold due to legal issues.
Project H: Finance Report	008	Finance	Completed	Lisa Green	2023-08-01	2023-08-31	\$50,000	100%	Low	Finance Report A, Finance Report B	2023-08-01, 2023-08-31	Project H was completed successfully and on time.
Project I: Operations Review	009	Operations	In Progress	Kevin Black	2023-09-01	2023-12-31	\$400,000	30%	Medium	Operations Review A, Operations Review B	2023-09-01, 2023-10-15, 2023-12-31	Project I is progressing well and on schedule.
Project J: Compliance Audit	010	Compliance	On Hold	Amanda Gray	2023-10-01	2023-11-30	\$120,000	5%	Medium	Compliance Audit A, Compliance Audit B	2023-10-01, 2023-11-15, 2023-11-30	Project J is on hold due to compliance issues.
Project K: Research & Development	011	R&D	In Progress	Chris Red	2023-11-01	2024-03-31	\$600,000	10%	High	R&D Project A, R&D Project B	2023-11-01, 2023-12-15, 2024-03-31	Project K is on track and ahead of schedule.
Project L: Quality Assurance	012	QA	Completed	Michelle Blue	2023-12-01	2023-12-31	\$80,000	100%	Low	Quality Assurance A, Quality Assurance B	2023-12-01, 2023-12-31	Project L was completed successfully and on time.

[illegible]

